



L'inspecteur de l'Éducation nationale

L'Inspecteur de l'Éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs les Directrices
et Directeurs,
Mesdames et Messieurs les
Enseignantes et Enseignants,
Mesdames et Monsieur les
Psychologues EDA,

Valserhône, le vendredi 29 septembre 2023

NOTE de SERVICE n° 3 - 2021 2024 Ecole inclusive : gestion de la difficulté scolaire et EANA Version consolidée du 19 septembre 2023

Apparait, surlignés en jaune, les éléments ajoutés ou qui évoluent cette année.

Cette note, pluriannuelle, est à porter à la connaissance de tous les enseignants de l'école, y compris les personnels remplaçants. **Elle comporte un lien vers un support Genially qui complète la présente note** et permet l'accès aux imprimés qu'il conviendra d'utiliser **durant cette année scolaire.**

<https://view.genial.ly/614dc43544ac680dd679c1e0/presentation-difficultes-a-lecole>

Elle est téléchargeable sur le site de la circonscription <https://valserhone-ain.circo.ac-lyon.fr/wordpress/>
(identifiant : **Enseignant**, mot de passe : **Valserhone01200**)

Cette note de service et le support Genially apportent un éclairage sur la prise en charge de la difficulté scolaire au sein de la classe, et des éléments d'information sur :

- les missions des **membres du RASED** dans le cadre de la prise **en compte partagée** de la difficulté scolaire des élèves et sur les modalités de fonctionnement du RASED ;
- les missions de l'enseignante du dispositif Inclusion et Climat Scolaire ;
- l'articulation entre les interventions des membres du RASED et celles de l'enseignante du dispositif ICS.
- Le cadre des interventions des enseignants UPE2A.

Il convient de noter que les missions des membres du RASED et de l'enseignante du dispositif ICS s'inscrivent dans une temporalité différente de celle de l'année scolaire puisqu'ils effectuent leurs missions du 1^{er} octobre de l'année « n » au 30 septembre de l'année « n + 1 ».

1. Culture professionnelle partagée

Rôle et missions des psychologues de l'éducation nationale, *extraits de la circulaire n° 2017-079 du 28-4-2017*

Psychologues de l'éducation nationale : personnes ressources du service public de l'éducation nationale

- Assurer un accompagnement visant à la réussite et à l'épanouissement des publics dont ils ont la charge.
- Etudier la situation des enfants nécessitant une attention particulière et approfondie, rencontrant des difficultés ou en situation de handicap.
- Conduire des entretiens permettant l'analyse de situations dans l'objectif de mieux définir les besoins des publics dont ils ont la charge.
- Réaliser les bilans psychologiques appropriés pour éclairer les problématiques soulevées.
- Elaborer et construire des modalités de suivi psychologique adaptées et contribuer à la conception de réponses pédagogiques.
- Favoriser par l'accueil le lien de confiance concourant à la mobilisation et à la persévérance scolaire des élèves.
- Promouvoir les initiatives en matière de prévention des phénomènes de violence, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons.

Psychologues de l'éducation nationale : interlocuteurs des enfants, des familles et des équipes enseignantes

- Accueillir, écouter, informer et élaborer, avec les publics dont ils ont la charge, les équipes pédagogiques et éducatives et avec les familles, les modalités d'aide et de suivi individuelles ou collectives nécessaires.
- Partager les éléments d'analyse de toute problématique et de remédiation avec les enfants, les familles et les enseignants.
- Participer et contribuer aux équipes de suivi de la scolarisation, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Apporter un soutien aux élèves et aux équipes pédagogiques et éducatives en situation de crise, particulièrement en cas d'impact sur la communauté scolaire.

Psychologues de l'éducation nationale : experts au service de la communauté éducative et des instances de dialogue

- Travailler en coordination avec les professionnels des services médico-sociaux dans ou hors éducation nationale.
- Echanger avec les familles sur les éléments nécessaires qui permettent d'assurer la continuité de l'accompagnement d'un élève dans son parcours scolaire.
- Apporter une expertise aux différentes instances : maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Rôle et missions des enseignants spécialisés, *Bulletin officiel n° 7 du 16-02-2017, extraits du référentiel des compétences caractéristiques d'un enseignant spécialisé*

L'enseignant spécialisé exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive

- Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'école inclusif.
- Concevoir son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'école.
- Concevoir avec d'autres enseignants des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives.
- Œuvrer à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- S'inscrire dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires.
- Coordonner des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.

L'enseignant spécialisé exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire

- Assurer une mission de prévention des difficultés d'apprentissages.
- Contribuer à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale.
- Définir des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites.
- Adapter les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation.
- Elaborer ou contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.

L'enseignant spécialisé exerce une fonction de personne ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses

- Répondre dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers.
- Concevoir et mettre en œuvre des modalités de co-intervention
- Construire et animer des actions de sensibilisation et d'information.
- Prévenir l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

Climat scolaire

L'amélioration du climat scolaire est devenue un enjeu majeur de politique publique en matière d'Éducation. Encore faut-il définir clairement ce qu'est le climat scolaire, et établir quelle est son influence sur le fonctionnement du système éducatif et celui des établissements scolaires.

La notion de climat scolaire n'est pas simplement le cumul des niveaux de bien-être individuels. Elle inclut aussi une dimension collective, en particulier par la prise en compte des relations entre les personnes. La recherche montre aussi que des actions pour améliorer le climat scolaire sont possibles, en impliquant les différents acteurs, les élèves, les parents et les personnels.

Rôle des acteurs éducatifs dans l'amélioration du climat scolaire

- Le climat scolaire correspond :

à l'ensemble des variables qui touchent aux interrelations entre les élèves, les élèves et les personnels et les personnels entre eux;

aux relations avec l'extérieur de l'établissement et notamment celles avec les parents d'élèves ;

à la qualité des locaux ;

à la composition des classes.

UPE2A

« L'enseignement du français comme langue de scolarisation ne saurait être réalisé par le seul professeur de l'UPE2A : l'ensemble de l'équipe enseignante est impliquée. Pour ce faire, tous les dispositifs d'aide et d'accompagnement sont mobilisés » (circ. n° 2012-141 du 2-10-2012).

À l'école élémentaire, tout élève allophone arrivant bénéficie d'une évaluation menée par l'un des 2 enseignants UPE2A de la circonscription. Elle porte sur ses connaissances en langue française, afin de déterminer s'il est un débutant complet ou s'il maîtrise des éléments du français parlé ou écrit ; ses compétences verbales et non verbales dans d'autres langues vivantes enseignées dans le système éducatif français, notamment en anglais ; son degré de familiarisation avec l'écrit, quel que soit le système d'écriture.

Les résultats de ces évaluations sont communiqués à l'enseignant de la classe et permettront d'élaborer les réponses pédagogiques les mieux adaptées.

Chaque année, une circulaire départementale explicite les modalités d'intervention des enseignants. Des élèves d'écoles différentes peuvent être regroupés sur un même site pour favoriser les échanges entre pairs et développer la communication en langue française. Cette modalité nécessite d'établir une convention.

Les Directrices et Directeurs d'école veilleront à prendre l'attache des enseignants UPE2A avant d'admettre définitivement l'élève dans une classe.

2. Secteur d'intervention et coordonnées

Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté	
<p>Antenne de Montréal la Cluse</p> <ul style="list-style-type: none">• EP Béard-Géovreissiat• EP Brion• EP Condamine• EP Izernore• EP Sonthonnax la Montagne• EP Maillat• EM Les Tilleuls• EE Montréal la Cluse• EP Nurieux-Volognat• EP Port• EP Saint-Martin du Fresne• EP le Balmay - Vieux d'Izenave• EP Jean Tardieu - Saint Germain de Joux• EP Robert Moretti - Le Poizat• RPI Apremont – Charix• EP les Neyrolles <p>Ecole élémentaire de Montréal la Cluse 59 avenue du Québec 01460 Montréal la Cluse 04 74 76 18 53 antenne.rased2.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Maudhuizon Candice, psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Monsieur Béchet Guillaume, enseignant spécialisé chargé de l'aide pédagogique</p>
<p>Antenne du Sorgia</p> <ul style="list-style-type: none">• EP Anglefort• EP Arlod - Valserhône• EP les Balmettes – Génissiat• EP Billiat• EP Pierre Borgis - Chanay	<p>Monsieur Charpiot Christophe, psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Madame Bonnafé Delphine, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique</p>

<ul style="list-style-type: none"> • EP les Sept Sages - Corbonod • EP Marius Pinard - Valsenhône • EP les Montagniers - Valsenhône • EP Seyssel • EP Villes <p>Ecole primaire Marius Pinard 13 rue Lamartine 01200 Bellegarde sur Valserine 04 50 48 01 94 antenne.rased1.0011137f@ac-lyon.fr</p>	
<p>Antenne de la Valserine</p> <ul style="list-style-type: none"> • EP Champfromier • EP Confort • EP Montanges • EM Nantua • EP Jean Louis Aubert – Nantua • EP Chatillon en Michaille – Valsenhône • EP Le Bois des Pesses – Valsenhône • EP Le Grand Clos – Valsenhône • EP Pierre Longue – Valsenhône • EP Vouvray - Valsenhône <p>Mairie Annexe de Lancrans 25 Grande Rue, 01200 Valsenhône antenne.rased3.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Mougel Nancy, psychologue de l'Éducation nationale</p> <p>Madame Bastien Emilie, enseignante spécialisée chargée de l'aide pédagogique</p>

UPE2A	
<ul style="list-style-type: none"> • EP Béard-Géovreissiat • EP Brion • EP Condamine • EP Izernore • EP Sonthonnax la Montagne • EP Maillat • EM Les Tilleuls • EE Montréal la Cluse • EP Nurieux-Volognat • EP Port • EP Saint-Martin du Fresne • EP le Balmay - Vieux d'Izenave • EP Jean Tardieu - Saint Germain de Joux • EP Robert Moretti - Le Poizat • RPI Apremont – Charix • EP les Neyrolles • EM Nantua • EP Jean Louis Aubert • EM Nantua <p>Ecole JLA – Nantua Rue du Docteur Emile Mercier 01 130 Nantua</p>	<p>Madame Durandet Juliette</p>

<p>04 74 75 12 66 upe2a2.0011137f@ac-lyon.fr</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • EP Angefort • EP Arlod - Valserhône • EP les Balmettes – Génissiat • EP Billiat • EP Pierre Borgis - Chanay • EP les Sept Sages - Corbonod • EP Marius Pinard - Valserhône • EP les Montagniers - Valserhône • EP Seyssel • EP Villes • EP Champfromier • EP Confort • EP Montanges • EP Chatillon en Michaille – Valserhône • EP Le Bois des Pesses – Valserhône • EP Le Grand Clos – Valserhône • EP Pierre Longue – Valserhône • EP Vouvray - Valserhône <p>Ecole primaire Marius Pinard 17 rue Lamartine 01200 Bellegarde sur Valserine</p> <p>upe2a1.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Monsieur Gayet Julien</p>

Dispositif inclusion et climat scolaire	
<p>Toutes les écoles de la circonscription sont concernées</p> <p>Circonscription de Valserhône 17 rue Lamartine, 01 200 Valserhône 04 50 48 00 91 dicsbellegarde.0011137f@ac-lyon.fr</p>	<p>Madame Dubrey-Tiberge Béatrice</p>

3. Modalités d'intervention des membres du RASED et priorités d'action

Prise en charge de la difficulté scolaire

La difficulté est inhérente au processus d'apprentissage, **de fait elle est prise en compte par l'enseignant dans son action au quotidien sous des modalités diverses qu'il lui appartient de définir.**

Les membres du RASED interviennent en renfort des équipes pédagogiques au terme d'une série d'aménagements pédagogiques et d'actions de soutien menées par l'enseignant de la classe avec

l'appui, le cas échéant, de l'équipe pédagogique du cycle ou de l'école. Ils interviennent en renfort des équipes pédagogiques pour mieux analyser les **situations particulières et construire des réponses adaptées**.

Si les difficultés perdurent et qu'il demeure un risque de non maîtrise des connaissances et compétences du socle, **un PPRE est élaboré**. Ce PPRE est un **outil de mise en cohérence** des aides apportées au sein de la classe, de l'école. Dès lors que l'enseignant déploie plusieurs formes d'aide internes ou externes à la classe, ce document permet de les notifier, de les articuler pour plus d'efficacité. **Ce document est élaboré par l'équipe et préférentiellement en équipe**. Il est formalisé, présenté à la famille lors d'un temps d'échange, qui le signe actant ainsi une forme de contractualisation.

C'est un document simple qui détermine les besoins de l'élève, élabore des objectifs de progrès concrets et réalisables, accessibles à l'élève sur une période donnée. Il présente les aides diversifiées proposées par l'école voire à l'extérieur de l'école et envisage, au terme de la période, les modalités d'évaluation des progrès.

Lorsque la réponse précédemment construite **apparaît comme insuffisante** au regard des difficultés persistantes et graves, l'aide spécialisée est sollicitée par l'intermédiaire du formulaire de demande d'intervention des membres du RASED

Cette demande est extrêmement importante : la précision de son renseignement est le gage d'une analyse fine et copartagée de la part des enseignants spécialisés et de l'enseignant de la classe et qui contribue à une réponse pédagogique adaptée et pertinente au regard des besoins de l'élève.

Sans demande écrite, il ne pourra y avoir d'intervention des membres du RASED.

Très régulièrement, en réunion de synthèse, l'équipe de l'antenne RASED dont dépend l'école, analyse les demandes et envisage le type d'aides qui peut être apporté. Toute demande d'aide n'implique pas qu'une prise en charge soit systématiquement mise en place. Selon la situation analysée, d'autres réponses peuvent être proposées : aide extérieure, soins, ou impossibilité dans la prise en charge compte tenu des priorités et des contraintes.

Les membres du RASED peuvent être sollicités par chaque enseignant dans le cadre d'une réflexion sur l'analyse des difficultés d'un élève, d'un groupe d'élèves et sur les modalités d'accompagnement pédagogique qui peuvent être mis en place.

Il ne peut y avoir d'intervention des membres du RASED si rien n'a été mené en amont, par l'enseignant de la classe ou l'équipe de cycle, en termes d'aménagements pédagogiques et/ou d'actions d'aide ou d'accompagnement

Toute prise en charge d'un élève par un membre du RASED fait l'objet d'un **projet d'aide spécialisé**.

Priorités d'action

Les priorités d'action seront orientées vers l'ensemble des cycles et des niveaux de classe et une priorité sera établie dans chacune des écoles en fonction des besoins des élèves. Cette dernière devra faire l'objet d'un temps de réflexion en équipe d'école et avec les membres du RASED.

Formes d'intervention des membres du RASED

Elles se résument en une diversification des organisations des conditions d'enseignement pour favoriser l'efficacité des situations d'apprentissage. L'alternance des formes et des travaux doit être recherchées autant que nécessaire : en groupes homogènes ou hétérogènes, en groupes de besoin, en ateliers

Certains projets pourront trouver réponse dans un accompagnement spécialisé de proximité, hors la classe. Toutefois, cela ne doit pas être le mode exclusif de prise en charge. La co intervention permet de travailler également de manière efficace aux progrès des élèves.

4. Missions de l'enseignante du dispositif ICS

L'enseignante du dispositif ICS, fait partie d'une équipe départementale d'accompagnement qui s'inscrit dans un processus de résolution d'amélioration du climat scolaire à l'échelon de la circonscription. Son action vise à restaurer un climat scolaire apaisé :

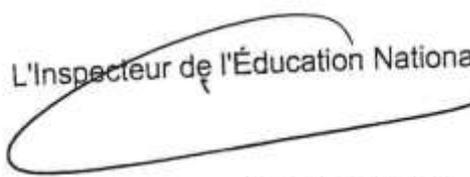
- En proposant une analyse systémique des situations à l'ensemble de la communauté éducative ;
- En co-construisant des pistes pédagogiques répondant aux besoins d'apprentissage des élèves.

Son intervention peut prendre des formes multiples : médiation, observation, écoute des enseignants, participation à des temps de concertation ou de formation, analyse de situations, proposition d'adaptations pédagogiques répondant aux besoins de l'élève.

Elle contribue à la prise en charge de la situation et favorise l'élaboration d'un projet apportant une solution durable à cette situation.

Elle peut intervenir dans une situation de crise ou de suivi de crise, dans le cadre d'une action concertée.

Je vous remercie pour votre implication quotidienne à la conception d'une école inclusive, c'est à dire pensée et organisée pour s'adapter aux besoins de tous les élèves.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale

Emmanuel MASSARD